

# DES DANGERS PESENT SUR LE BUDGET 1975 DE LA CAISSE DES ECOLES

## PARENTS, SOUTENEZ LA MUNICIPALITÉ !

On connaît la bataille difficile que mène la municipalité pour obtenir un budget lui permettant d'assurer un fonctionnement normal de toutes les activités, tout en évitant aux contribuables seynoïses des augmentations d'impôts excessives.

A une échelle moindre, la Caisse des écoles, se trouve confrontée aux mêmes problèmes.

Elle désire assurer un fonctionnement normal de ses œuvres scolaires et périscolaires. Elle veut même les étendre, car il est certain, que les besoins vont grandissant.

Mais elle veut éviter d'augmenter de manière abusive les participations familiales aux œuvres qu'elles a créées et qu'elle anime : les restaurants scolaires, les colonies de vacances, les centres aérés, les classes de neige, les fournitures scolaires, les cours de moniteurs, etc.

Il est évident que la croissance des effectifs scolaires entraîne des besoins nouveaux et donc des dépenses supplémentaires absolument nécessaires.

Il est non moins évident qu'une augmentation des dépenses exige une augmentation des recettes.

### ● Les dépenses

Elles se sont élevées à 247.950.554 AF en 1974. Elles sont prévues à 269.350.000 AF en 1975.

C'est-à-dire en augmentation de 10 pour cent environ. Mais ces dépenses seront-elles suffisantes pour satisfaire les besoins ?

Comment peut-on prévoir raisonnablement avec la politique

inflationniste que nous subissons ?

Les postes les plus importants de ce budget sont d'abord les dépenses d'alimentation qui passent de 152.103.367 AF à 163.000.000 AF.

Les dépenses pour fournitures scolaires passent de 2 millions 501.344 AF à 30.250.000 AF.

Les dépenses de personnel de 27.401.000 AF à 32.300.000 AF.

Les frais de déplacement : Voyages, excursions de 8.939.874 à 10.000.000 AF.

N'y aura-t-il plus d'augmentation de fuel ?

Le prix des livres va-t-il se stabiliser après des augmentations de 16 pour cent en 1974 ?

Et la TVA injustement payée sur des produits d'alimentation, va peser de plus en plus sur le budget !

Sait-on par exemple qu'en 1974 la caisse des écoles a payé en TVA : 8.284.760 AF sur les produits d'alimentation des restaurants scolaires et 1.662.800 AF sur l'alimentation des enfants en colonie de vacances. Soit près de 10.000.000 AF.

Et à mi-chemin de cette année 75, le mal inflationniste que nos gouvernants sont incapables d'arrêter, laisse prévoir que le budget 1975 est un document bien précaire et qui laisse peu d'espoir de réaliser les grandes choses que la jeunesse attend.

### ● Les ressources

Néanmoins, si avec une augmentation de dépenses de 10 pour cent, les réalisations sociales à caractère scolaires seront limitées, il faut trouver les recettes correspondantes.

D'où proviennent ces recettes ? Elles sont constituées d'abord par les participations familiales aux dépenses de fonctionne-

ment des colonies de vacances des centres aérés, des classes de neige, par les cotisations payées pour l'achat des fournitures scolaires.

Remarquons en passant sur ce sujet précis que les familles ne devraient pas payer un seul centime pour achat de livre. Dans un pays qu'on dit démocratique et dont l'Etat devrait dispenser un enseignement entièrement gratuit, les Parents d'élèves ont le désagrément de constater chaque année que les rentrées scolaires s'élèvent à des dizaines de milliers de francs par enfant.

Certes, la caisse des écoles de la ville limite les frais de la rentrée comme elle limite la participation aux frais de séjour à la montagne et le prix des repas des restaurants scolaires.

Mais elle est malheureusement obligée pour équilibrer son budget de procéder de temps à autre à des révisions de tarif.

Le prix de nos repas est actuellement de 3,50 F. Pourrait-il être maintenu avec la hausse du coût de la vie ?

Le montant des participations aux séjours à la montagne est de 240 F. il a été relevé de 30 F tout récemment. Là encore toutes les inquiétudes sont permises.

Les recettes proviennent aussi de l'aide des collectivités Département et surtout commune... aide financière et aide matérielle.

La commune a elle seule, accordé 57.400.000 AF de subvention en 1974. Naturellement cette subvention est maintenue pour 1975.

Mais, dans la bataille actuelle que la commune mène pour équilibrer son budget, la caisse des écoles est engagée elle

aussi parce que le sort de son budget dépend de celui de la ville.

Si par malheur le pouvoir de tutelle imposait sa volonté de réduire les dépenses à caractère social, la caisse des Ecoles serait paralysée dans ses actions au profit de l'enfance et de la jeunesse.

### ● Pourquoi

#### ces commentaires ?

Nous avons voulu attirer l'attention de tous les parents d'élèves et de tous nos adhérents en particulier et ils sont plus de 8000.

1. — sur les dangers de la politique inflationniste dont les effets néfastes se font durement sentir sur les œuvres à caractère scolaire et sur la nécessité d'en finir avec cette politique.

2. — sur les dangers qui pèsent sur le budget 75 établi depuis quelques semaines, mais non applicable parce que dépendant du budget communal et soumis lui aussi au pouvoir de tutelle.

3. — sur la nécessité pour tous les parents d'agir et d'appuyer la municipalité dans toutes les actions qu'elle va entreprendre avant la réunion du conseil municipal fixée au 22 mai.

Il est souhaitable que les parents répondent massivement à son appel pour participer à des réunions, des délégations ou des manifestations.

Le budget de la ville doit recevoir au moins une indemnité compensatrice pour pallier les effets de l'inflation.

C'est une logique pour le moins élémentaire qu'il faille faire admettre à ceux qui nous gouvernent.

M. AUTRAN